



Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2022

Le Plan d'action radium 2015-2022, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015 et prolongé de trois ans en avril 2019, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960. Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de près de 1000 bâtiments abritant jadis des ateliers de pose de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien.

A ce jour, 690 bâtiments regroupant plus de 4000 appartements (ou objets commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 115 bâtiments doivent être assainis, ce qui représente 75 appartements (ou objets commerciaux) et 74 jardins. Les assainissements sont déjà terminés (ou en cours) dans 99 bâtiments.

	Etat des diagnostics	Résultats des diagnostics				Etat des assainissements	
		Bâtiments sans nécessité d'assainissement		Bâtiments à assainir		Assainissements terminés (ou en cours)	
	Nombre bâtiments	Nombre bâtiments	Communes concernées	Nombre bâtiments	Communes concernées	Nombre bâtiments	Communes concernées
Canton BE	157	118	Biel/Bienne	39	Biel/Bienne	37	Biel/Bienne
	63	51	Bern, Brügg, Büren an der Aare, Cortébert, Hasle b. Burgdorf, La Neuveville, Lengnau b. Biel, Loveresse, Lyss, Moutier, Nidau, Orpund, Péry-La-Heutte, Pieterlen, Reconwillier, Safnern, Saint-Imier, Sonceboz, Sonvilier, Tavannes, Tramelan	12	Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Safnern, Tavannes,	10	Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Nidau, Orpund, Safnern, Tavannes
Canton NE	214	185	La Chaux-de-Fonds	29	La Chaux-de-Fonds	25	La Chaux-de-Fonds
	74	68	Corcelles-Cormondrèche, Fleurier, La Brévine, La Grande Beroche, Le Locle, Les Ponts-de-Martel, Milvignes, Neuchâtel, Peseux	6	Fleurier, Le Locle, Neuchâtel	4	Le Locle, Neuchâtel
Canton SO	103	81	Aedermannsdorf, Biberist, Gerlafingen, Grenchen, Günsberg, Holderbank, Langendorf, Mümliswil, Olten, Rechterswil, Solothurn, Trimbach, Welschenrohr, Wolfwil, Zuchwil	22	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Herbetswil, Langendorf, Luterbach, Welschenrohr, Wolfwil	19	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Langendorf, Luterbach, Welschenrohr, Wolfwil
Autres cantons	79	72	Alle (JU), Arogno (TI), Bazenheid (SG), Bissone (TI), Bubendorf (BL), Carouge (GE), Chêne-Bougeries (GE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Fontenais (JU), Genève, Hölstein (BL), Küsnacht (ZH), Lausanne (VD), Le Chenit (VD), Le Noirmont (JU), Le Sentier (VD), Les Bois, Les Breuleux (JU), Locarno (TI), Niederdorf (BL), Oberdorf (BL), Petit-Lancy (GE), Porrentruy (JU), Saignelégier (JU), St-Sulpice (VD), Vevey (VD), Waldenburg (BL), Ziefen (BL), Zürich	7	Genève, Schaffhausen, Tecknau (BL), Waldenburg (BL), Weiningen (ZH)	4	Genève, Schaffhausen, Waldenburg (BL)
Total	690	575		115		99	

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 75 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 36 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 26 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 8 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 4 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans un appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 74 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à 26'000 Bq/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 668'200 Bq/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Quatre sites de stockage temporaires ont d'ores et déjà été aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Soleure. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.